

CHAPITRE XIV.—FOURRURES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. INDUSTRIE DES FOURRURES.....	622	SECTION 4. STATISTIQUE DE LA PRODUCTION DE FOURRURES.....	631
SECTION 2. ÉTENDUE ET ADMINISTRATION DES RESSOURCES PROVINCIALES ET TERRITORIALES EN FOURRURES.....	623	SECTION 5. COMMERCIALISATION DES FOURRURES.....	635
SECTION 3. ÉLEVAGE.....	630	SECTION 6. PRÉPARATION DES FOURRURES...	637

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Industrie des fourrures

L'industrie des fourrures a déjà été la plus active et la plus rémunératrice du Canada et elle ajoute encore chaque année plusieurs millions de dollars au revenu national. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, presque toutes les fourrures canadiennes provenaient d'animaux sauvages et, bien que l'élevage des animaux à fourrure se soit développé rapidement au cours du siècle actuel, le piégeage continue de fournir près de 57 p. 100 du revenu provenant des peaux vertes.

On prend encore des animaux à fourrure sauvages, même dans les régions colonisées du pays mais, d'une façon générale, la population de ces animaux a été tellement réduite par l'avancement de la colonisation que les principales régions de piégeage se trouvent maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest et la partie septentrionale des provinces. La population de plusieurs espèces d'animaux sauvages, y compris des espèces importantes, subit, d'année en année, des variations marquées, variations qui sont souvent le plus considérables et à peu près régulières dans les régions septentrionales. Ces variations influent notablement sur la prise annuelle de peaux de certaines espèces sauvages.

Un autre facteur, et peut-être plus important, qui détermine la "prise" d'animaux à fourrure sauvages est la fluctuation de la demande et des prix découlant des changements de mode. Ainsi, la vogue depuis quelques années des manteaux de fourrure à poil ras, a fait baisser la vente du renard et d'autres fourrures à poil long et diminuer d'autant la prise de ces peaux par les trappeurs. Dans des régions comme certaines parties des Territoires du Nord-Ouest, où ces fourrures assuraient autrefois un revenu régulier, ce changement de mode a eu de pénibles conséquences. Il est évident qu'on ne saurait résoudre le problème en agissant sur le plan de l'administration des ressources fauniques.

Les aspects principaux de l'administration du piégeage sont les suivants: recherche scientifique constante et pratique, maintien d'un habitat propice et son amélioration lorsque c'est possible, réglementation judicieuse des captures, maintien de personnels régionaux compétents et suffisants et enseignement gratuit des principes de l'exploitation de la faune aux trappeurs. Par ces moyens, plusieurs régions d'où les animaux à fourrure étaient disparus sont redevenues productives. Ces moyens deviendront de plus en plus importants pour conserver au Canada sa position de grand producteur de peaux vertes.

La majeure partie des ressources en fourrures des provinces du Canada est administrée par les divers gouvernements provinciaux intéressés, sauf les ressources qui se trouvent dans les parcs nationaux et les réserves indiennes, lesquelles relèvent du gouvernement fédéral. Ce dernier s'occupe aussi de celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Service de la faune du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir p. 35) voit à tous les intérêts qu'a le gouvernement fédéral dans ces ressources, sauf lorsqu'il s'agit d'initiatives qui touchent de près les affaires indiennes. Le Service collabore avec le gouvernement provincial intéressé et d'autres organismes et s'occupe des intérêts du gouvernement fédéral dans les problèmes nationaux et internationaux qui le concernent.